

MODIFICATIONS MODALITÉS INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE ET ATELIERS D'ACCUEIL (MATIN ET SOIR)

A compter du 1er Octobre 2023

Ville de Tomblaine
Place Goethe, 54510 Tomblaine

Tél : 03 83 29 44 70
Mail : accueil@mairie-tomblaine.fr
Site web : www.tomblaine.fr



Types d'inscriptions

1. Inscription à l'année scolaire 2023/2024 (de septembre à juillet) :

Possible uniquement pour les familles qui acceptent le prélèvement sur compte bancaire

Vous remplissez une fiche d'inscription pour les jours et les accueils réguliers qui se reportent de mois en mois.

Vous recevez une facture mensuelle au mois échu avec un prélèvement (autour du 5 du mois suivant) avec :

- Les réservations effectuées dues
- Les absences justifiées déduites
- Les présences majorées rajoutées



Ou

2. Inscription au mois ou à la semaine ou occasionnelle :

Vous remplissez une fiche d'inscription pour chaque nouvelle période avec paiement impératif à l'inscription.

On vous remet alors une facture correspondante aux réservations effectuées et réglées.

En fin de mois, si vous avez eu des absences injustifiées et/ou des présences majorées, vous pouvez recevoir une facture complémentaire avec un solde dû ou une facture d'avoir (à imputer sur le mois suivant)

Toutes les inscriptions seront formalisées par un document papier pour chaque nouvelle période !

Absences

- Maladie : avoir sur production d'un certificat médical
- Autre motif impérieux : avoir sur production impérative d'un justificatif (ex : visite médicale, changement de planning professionnel, ...)
- Absence ou grève de l'enseignant ou du personnel municipal : avoir systématique.
- Absence pour « convenance personnelle » : aucun avoir, l'accueil est dû.



Si les consignes ci-dessous ne sont pas respectées, la commune se réserve le droit de ne plus accepter les enfants sur les accueils concernés (après notification écrite à la famille)

Principe général

- 1 dossier renseignements généraux pour chaque enfant (infos sur la famille et l'enfant)
- 1 fiche inscription en version papier avec le choix des accueils et périodes d'inscription
- 1 fiche sanitaire avec copie des vaccins*
- 1 attestation de la CAF précisant le quotient familial de l'année en cours*
- 1 autorisation prélèvement bancaire pour le paiement des prestations (uniquement pour inscription à l'année) avec un RIB
- Le règlement pour chaque période d'inscription (chèque bancaire, espèces, titres CESU)

Sans ces documents remplis et fournis par les familles, l'inscription ne sera pas effective !

* Si non fournis au cours de l'année scolaire précédente, ou si changement(s).



Où trouver ces documents ?

- En mairie ou au centre de loisirs aux heures d'ouverture
- Dans chaque école, auprès du personnel des accueils
- Téléchargeables sur le site de la mairie

Lieu et permanences

En mairie du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

Annulation ou report inscription

Les reports ou annulations ne sont possibles qu'en cas d'informations significatives **impérativement par mail** à l'adresse suivante : accueil@mairie-tomblaine.fr, en respectant un délai de prévenance de 48 heures avant l'accueil en question.

Présence constatée sans inscription préalable ou inscription hors délai (après le jeudi soir pour la semaine suivante)

- Pour la restauration scolaire, une majoration des tarifs sera appliquée : + 3 euros
- Pour les accueils du matin, une majoration des tarifs sera appliquée : + 1.50 euros
- Pour les accueils du soir, une majoration des tarifs sera appliquée : + 2.00 euros



BAREME OCTOBRE à DECEMBRE 2023

Types d'accueil		Quotient Familial	Tarif
ACCUELS PERISCOLAIRES	Matin	QF de 0 à 1300 €	2,50 €
		QF > à 1300 €	3,00 €
		QF de 0 à 1300 € (majoré)	4,00 €
		QF > à 1300 € (majoré)	4,50 €
	Soir	QF de 0 à 1300 €	3,50 €
		QF > à 1300 €	4,00 €
RESTAURATION SCOLAIRE	Repas	QF de 0 à 1300 €	5,00 €
		QF > à 1300 €	5,50 €
		QF de 0 à 1300 € (majoré)	8,00 €
		QF > à 1300 € (majoré)	8,50 €

Inscription hors délai ou présence sans inscription